

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° I-CF910

présenté par

M. Labaronne, M. Roseren, M. Paluszkiewicz, M. Pellois, Mme Boyer, Mme Degois, M. Studer,
Mme Verdier-Jouclas, Mme Cattelot, Mme Rilhac, Mme Vanceunebrock, Mme Provendier,
Mme Sarles, M. Daniel, M. Haury et Mme Bessot Ballot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.